

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Politique concernant les paiements des frais étudiants

Année universitaire 2011-2012

Mai 2011

Politique concernant les paiements des frais étudiants

Année universitaire 2011-2012

1. Pour chaque nouvelle étudiante et chaque nouvel étudiant, toute demande d'admission doit être accompagnée d'un dépôt non remboursable de 50 \$ (voir l'article 5 ci-dessous) exigé pour l'ouverture et l'étude du dossier.
2. Une nouvelle étudiante ou un nouvel étudiant qui reçoit une offre d'admission doit confirmer qu'elle ou il l'accepte en versant une somme de 100 \$ (voir l'article 5 ci-dessous) avant le 1^{er} août de chaque année. Cette somme non remboursable sera déduite de ses droits de scolarité si l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à l'Université de Moncton.
3. Toute confirmation de réadmission doit être accompagnée d'un premier versement de 100 \$ (voir l'article 5 ci-dessous). Cette somme non remboursable sera déduite de ses droits de scolarité si l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à l'Université de Moncton.
4. L'étudiante ou l'étudiant qui reçoit une acceptation de sa demande de logement doit verser un dépôt de 200 \$ (voir l'article 5 ci-dessous) avant la date indiquée au contrat de location. Cette somme non remboursable sera déduite des frais de logement de la session d'hiver si l'étudiante ou l'étudiant respecte son contrat de location.
5. Tous les frais sont payables en devises canadiennes, par billets de banque, mandat-poste ou chèque visé (certifié), carte de débit, cartes de crédit (Visa, American Express et MasterCard), soit par téléphone ou par MANIWeb (www.socrate.umoncton.ca). Les frais sont aussi payables par virement d'une institution financière, soit par transfert bancaire ou par l'entremise du système électronique de paiements de factures ou encore directement au comptoir des succursales de la Banque Nationale du Canada (service gratuit).
6. Les étudiantes et les étudiants inscrits à temps complet sont tenus de verser, *avant la date limite d'abandon ou de changement de cours-session sans mention au dossier*, la totalité de tous les frais étudiants de la session visée tels qu'ils sont décrits à l'annexe A.

Veillez noter que les dates limites de paiement pour l'année universitaire 2011-2012 seront le 16 septembre 2011 pour la session d'automne et le 20 janvier 2012 pour la session d'hiver. Aucune facture ne sera envoyée. Pour plus d'information concernant les frais, veuillez consulter le site Web de l'Université de Moncton (MANIWeb).

Les étudiantes et les étudiants inscrits à temps partiel (8 crédits ou moins, sauf pour les blocs de thèse) devront payer la totalité des frais lors de l'inscription (voir la section Éducation permanente dans le répertoire (www.umoncton.ca/repertoire) ou MANIWeb).

Les étudiantes et les étudiants inscrits à temps complet (9 crédits ou plus dans une même session) doivent payer les cotisations étudiantes et les frais d'assurances, s'il y a lieu.

7. Des intérêts de 1 % sur le solde s'ajouteront au compte de l'étudiante ou de l'étudiant qui ne se conforme pas à l'article 6 de cette politique. Ces frais seront facturés après la date limite de paiement et mensuellement sur le solde à payer.
8. Les inscriptions en retard se feront seulement avec une preuve de paiement des frais émise par le Service des finances en vertu de l'article 6. Ce même règlement s'applique pour les frais de logement.
9. L'étudiante ou l'étudiant international
 - a) qui décide d'étudier à l'Université de Moncton à temps complet ou à temps partiel est inscrit automatiquement à un régime collectif obligatoire d'assurance-maladie et hospitalisation pour la durée de ses études dès son inscription à l'Université et renouvelable à chaque année. Afin de maintenir son admissibilité à une couverture d'assurance sous ce régime, l'étudiante ou l'étudiant international doit demeurer officiellement inscrit à son établissement d'enseignement. Cette assurance couvre ses dépenses médicales et hospitalières durant son séjour au Canada. De plus, l'étudiante ou l'étudiant international qui est inscrit à la session d'automne sera automatiquement inscrit à l'assurance dentaire de la FÉÉCUM. Les frais de ces deux assurances s'ajoutent automatiquement aux droits de scolarité. Pour l'information détaillée concernant la couverture de l'assurance santé, vous devez consulter le site Internet à l'adresse <http://www.umoncton.ca/umcm-saee/international> et pour la couverture de l'assurance dentaire, vous devez consulter le site Internet <http://etudiants.umoncton.ca/umcm-feecum/>.
 - b) qui désire souscrire à une couverture d'assurance pour un couple, pour une famille ou pour modifier la période de sa couverture doit le faire auprès des Services aux étudiantes et étudiants avant la date limite de paiement des droits de scolarité de la session à laquelle l'étudiante ou l'étudiant est inscrit. Après cette date limite, aucune modification ne sera acceptée.
 - c) doit également s'acquitter de la totalité de la prime d'assurance avant la date limite de paiement des droits de scolarité.
 - d) qui obtient le statut de résidente permanente ou de résident permanent aura droit au taux d'étudiante canadienne ou d'étudiant canadien à compter de la session où elle ou il obtient ces documents. Il est important de noter que même si la personne a reçu le statut de résidence permanente, si elle n'a pas encore reçu sa carte d'assurance-maladie provinciale, elle doit continuer à payer au régime collectif obligatoire d'assurance-maladie et hospitalisation jusqu'à ce qu'elle obtienne cette carte.

Note : Les conditions a, b, c et d s'appliquent également à celle et celui inscrit en instance de thèse, en instance de mémoire, à un stage coopératif ou à un programme de mobilité étudiante.

- 10.** L'étudiante ou l'étudiant qui ne se conforme pas à l'article 6 de cette politique verra la suspension de ses services et de ses accès. Des frais administratifs lui seront facturés.
- 11.** Aucune inscription ne sera acceptée s'il y a un solde au compte étudiant. L'étudiante ou l'étudiant qui désire obtenir son diplôme, un relevé de notes, une attestation ou qui désire avoir accès à son dossier Socrate (notes, changement ou abandon de cours, paiements MANIWeb, changement d'adresse) devra, au préalable, avoir réglé tous ses comptes.
- 12.** L'Université ne voit aucun inconvénient à remettre aux étudiantes et aux étudiants la somme restante de l'argent reçu par transfert bancaire ou par chèque, après que les droits de scolarité de la première session ont été prélevés, si l'organisme subventionnaire et/ou le parent le spécifie par écrit. Lorsqu'un chèque ou un transfert est envoyé à l'Université de Moncton, elle doit interpréter, à moins d'avis contraire, qu'il est envoyé pour couvrir les frais de scolarité et de logement pour les deux sessions.
- 13.** Les étudiantes et étudiants qui auront droit à un remboursement, suite à l'obtention d'une bourse ou pour toutes autres raisons, recevront leur surplus après le 15 octobre pour la session d'automne et après le 15 février pour la session d'hiver.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
FRAIS PAYABLES À L'INSCRIPTION
2011-2012

	Taux 2011-2012 \$	Taux 1re session \$	Taux 2e session \$
1- DROITS DE SCOLARITÉ			
A - 1er cycle - Temps complet			
Étudiantes et étudiants canadiens	5 117,00	2 558,50	2 558,50
Étudiantes et étudiants internationaux	8 677,00	4 338,50	4 338,50
- 1er cycle - Temps partiel - Taux par crédit de cours			
Étudiantes et étudiants canadiens	172,00	172,00	172,00
Étudiantes et étudiants internationaux	289,00	289,00	289,00
B - 2e et 3e cycles			
Étudiantes et étudiants canadiens - taux par crédit de cours	199,00	199,00	199,00
Étudiantes et étudiants canadiens - taux par crédit de thèse ou mémoire	149,00 (*1)	149,00	149,00
Étudiantes et étudiants internationaux - taux par crédit de cours	318,00	318,00	318,00
Étudiantes et étudiants internationaux - taux par crédit de thèse ou mémoire	268,00 (*1)	268,00	268,00
Étudiantes et étudiants en instance de thèse ou mémoire - taux par session	199,00	199,00	199,00
C - Frais technologiques			
Clientèle étudiante inscrite à temps complet, sauf aux programmes d'ingénierie (1er cycle)	78,00 (*2)	39,00	39,00
Programmes d'ingénierie (1er cycle)	300,00 (*3)	150,00	150,00
D - Frais relatifs aux programmes coopératifs - taux par stage			
	702,00	351,00	351,00
E - Cours par tutorat:			
Premier cycle - taux par cours	904,00	904,00	904,00
Cycles supérieurs - taux par cours	992,00	992,00	992,00
F - Étudiantes et étudiants de troisième âge (60 ans et plus)			
	Gratuité de scolarité si intégrés à des cours existants		
G - Frais afférents - Éducation permanente - cours à distance - taux par crédit de cours			
	15,00	15,00	15,00
2- AUTRES FRAIS			
Intérêts - paiement en retard	---	1% sur solde et/ou par mois	
Activités et installations culturelles et sportives	62,00	31,00	31,00
AEUMCS	105,00 (*4)	52,50	52,50
AGÉÉUMCE	110,00 (*5)	55,00	55,00
FÉÉCUM	172,32 (*6)	86,16	86,16
Médias acadiens universitaires inc. - Frais pour médias (UMCM)	17,00 (*7)	8,50	8,50
Assurance collective pour les étudiantes et étudiants canadiens (UMCM et UMCS)	372,96 (*8)	372,96 (*10)	---
Assurance-maladie pour les étudiantes et étudiants internationaux	1 245,00 (*9)	1 245,00 (*10)	923,00 (*11)
Plan dentaire pour les étudiantes et étudiants internationaux (UMCM et UMCS)	81,70 (*8)	81,70 (*10)	---
3- LOGEMENT (Session automne-hiver)			
Moncton			
A - Résidence Lafrance (studio)	4 636,00	2 318,00	2 318,00
B - Résidence Pierre-A.-Landry (studio)	4 909,00	2 454,50	2 454,50
C - Résidence Lefebvre			
Type 1	3 437,00	1 718,50	1 718,50
Type 2	3 822,00	1 911,00	1 911,00
Studio - 3 chambres	3 978,00	1 989,00	1 989,00
Studio - 2 chambres	4 453,00	2 226,50	2 226,50
D - Résidence Médard-Collette			
	4 453,00	2 226,50	2 226,50
E - Résidences hors campus - taux par personne (McLaughlin et Morton)			
Groupe de 3 (2 chambres)	2 224,00	1 112,00	1 112,00
Groupe de 2 (2 chambres)	3 312,00	1 656,00	1 656,00
Groupe de 2 (1 chambre)	2 697,00	1 348,50	1 348,50
Groupe de 1 (1 chambre)	5 380,00	2 690,00	2 690,00
F - Service alimentaire (veuillez communiquer avec Sodexo pour information)			
Edmundston			
Chambre simple	2 760,00	1 380,00	1 380,00
Nouvelle chambre simple	2 810,00	1 405,00	1 405,00
Studio	3 430,00	1 715,00	1 715,00
Nouveau studio	3 540,00	1 770,00	1 770,00
Shippagan			
Immeuble résidentiel - Groupe de 3	2 186,00	1 093,00	1 093,00
Immeuble résidentiel - Groupe de 2	3 283,00	1 641,50	1 641,50
Résidences étudiantes	3 557,00	1 778,50	1 778,50

(*1) Les crédits de thèse (blocs de thèse) sont facturés sur les quatre (4) premières sessions (2e cycle) et les six (6) premières sessions (3e cycle).

(*2) Ces frais s'appliquent à toute la clientèle étudiante inscrite à temps complet, sauf celle inscrite aux programmes d'ingénierie (1er cycle).

(*3) Ces frais s'appliquent à la clientèle étudiante inscrite aux programmes d'ingénierie (1er cycle). Ces étudiantes et ces étudiants doivent faire l'achat d'un ordinateur portable selon la liste de modèles recommandés par la Faculté d'ingénierie. Voir www.umoncton.ca/umcm-ingenierie/ sous la rubrique "Étudiants et étudiantes à la Faculté - Portail informatique".

(*4) Taux fixé par l'AEUMCS. Un montant de 25 \$ sera versé à la Campagne Excellence.

(*5) Taux fixé par l'AGÉÉUMCE.

(*6) Taux fixé par la FÉÉCUM.

(*7) MAUI - Frais obligatoires approuvés par la FÉÉCUM.

(*8) Taux fixés par la compagnie d'assurance, tel que négocié avec la FÉÉCUM et l'AEUMCS (Plan santé - 291,26 \$ et Plan dentaire - 81,70 \$). Consultez les associations pour de plus amples renseignements.

(*9) Taux pour l'année universitaire 2011-2012.

(*10) Taux pour l'année universitaire payables au complet à l'inscription.

(*11) Taux payable au complet à l'inscription pour les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent seulement à la session d'hiver.